

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2024**

<b>Nombre de membres</b>  En exercice : 54 Présents : 36 Votants : 38 Suffrages exprimés : 38  <b>Vote</b>  Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le six février à seize heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à MARAUSSAN, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p><b>Présent(e)s titulaires :</b> Mesdames et Messieurs, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gilles D'ETTORE, Jean-Charles DESPLAN, Francis FORTE, Bertrand GELLY, Robert GELY, Jean-Michel GUITTARD, Michel HERAIL, Nicolas ISERN, Christophe LLOP, Michel LOUP, Jacques MAURAND, Thierry MAURAT, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Catherine MONTARON SANMARTI, Michel MOULIN, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Serge PESCE, Elisabeth PISSARO, Pierre-Jean ROUGEOT, Christophe THOMAS, Luc ZENON conseillers syndicaux.</p> <p><b>Présent(e)s suppléant(e)s :</b> Mesdames et Monsieur Alain D'AMATO, Emile FORT, Georgia DE SAINT PIERRE, Bernard SAUCEROTTE, Philippe VIDAL conseillers syndicaux suppléants.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats :</b> Messieurs Gwendoline CHAUDOIR, et Laurence RUL conseillers syndicaux.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s :</b> Madame et Messieurs Pierre CROS, Jordan DARTIER, Robert MENARD, Sébastien SAEZ et Fabrice SOLANS conseillers syndicaux.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s :</b> Mesdames et Messieurs Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Thierry CAZALS, Laurent DURBAN, Bénédicte FIRMIN, Sébastien FREY, Vincent GAUDY, Frédéric LACAS, Yan LLOPIS, Sylvain MILLAU, Stéphane PEPIN-BONNET, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Béranger SARDA, Florence TAILLADE et Michel TRILLES conseillers syndicaux.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Didier MICHEL</p>												
<b>Date de convocation</b>  29 janvier 2024													
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b>  .....													
<b>Date d'affichage</b>  .....													
<b>Délibération</b>  <b>N° 2024-02</b>	<p><b>OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b></p> <p>En application de l'instruction comptable M57, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.</p> <p>Conformément aux règles en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.</p> <p>Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget du SCOT, comme suit :</p>												
<b>Contrôle de légalité</b>	<table border="1"><tr><td>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2023 Excédent de fonctionnement reporté</td><td style="text-align: right;">69 496,50</td></tr><tr><td>RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2023 Besoin d'investissement Excédent d'investissement reporté</td><td style="text-align: right;">331 184,21</td></tr><tr><td>RESTES A REALISER Dépenses</td><td style="text-align: right;">0,00</td></tr><tr><td>Recettes</td><td style="text-align: right;">0,00</td></tr><tr><td>Solde des restes à réaliser</td><td style="text-align: right;">0,00</td></tr><tr><td><b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b> En Excédent de fonctionnement reporté</td><td style="text-align: right;">69 496,50</td></tr></table>	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2023 Excédent de fonctionnement reporté	69 496,50	RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2023 Besoin d'investissement Excédent d'investissement reporté	331 184,21	RESTES A REALISER Dépenses	0,00	Recettes	0,00	Solde des restes à réaliser	0,00	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b> En Excédent de fonctionnement reporté	69 496,50
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2023 Excédent de fonctionnement reporté	69 496,50												
RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2023 Besoin d'investissement Excédent d'investissement reporté	331 184,21												
RESTES A REALISER Dépenses	0,00												
Recettes	0,00												
Solde des restes à réaliser	0,00												
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b> En Excédent de fonctionnement reporté	69 496,50												

**LE COMITE SYNDICAL**

Accusé de réception en préfecture  
034-253403455-20240206-2024DEL02-DE  
Reçu le 20/02/2024



LE COMITE SYNDICAL

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité :**

- **D'AFFECTER**, le résultat de fonctionnement : 69 496,50 € en excédent de fonctionnement reporté (Recette au compte 002).
- **D'INSCRIRE**, le résultat d'investissement : 331 184,21 € en excédent d'investissement reporté (Recette au compte 001).
- **D'AUTORISER** Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

*Ainsi délibérés à Maraussan, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*

Le Président,  
Gilles D'ETTORE

